



À une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à huis clos en vidéoconférence, le lundi 20 décembre 2021 à 19 h 50, sont présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Marie-Eve Denicourt, Julie Vadeboncoeur et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont aussi présents: le directeur général et greffier-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre et l'adjointe administrative madame Yannick Gagnon.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 22-390 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2022
3. Adoption de la masse salariale 2022
4. Levée de la séance

1. **Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 19 h 50.

Avis & dépôt

2. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 22-390 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2022**

Avis de motion est par la présente donnée par la conseillère Julie Vadeboncoeur qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère Julie Vadeboncoeur, dépose une copie du projet de règlement 22-390 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2022.

Le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

21-12-291

3. **Adoption de la masse salariale 2022**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuivée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'accepter la liste des salaires ainsi que la masse salariale pour l'année 2022 incluant les charges sociales, telles que recommandées, pour un montant total des salaires bruts et charges sociales de 719 000.00 \$.

Adoptée à l'unanimité

21-12-292

4. **Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 57.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Yves Barrette
Maire